

13^e réunion du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

La Haye, 21 et 22 juillet 2015

Liste des décisions

Le Conseil de direction a exprimé sa gratitude au Secrétariat du Fonds pour l'important travail accompli entre mars et juillet 2015 en vue de préparer le projet de plan de mise en œuvre des réparations dans l'affaire *Lubanga*. Le Conseil a relevé que le Secrétariat et ses responsables avaient rencontré des difficultés d'ordre opérationnelles et administratives ces derniers mois et qu'ils continueront à relever ces défis pour parvenir à un projet de plan définitif à soumettre pour examen. Le Conseil a fait sienne l'analyse présentée par le Secrétariat concernant les résultats que la Chambre d'appel a exigé du projet de plan de mise en œuvre. Le Secrétariat a analysé les résultats pouvant être atteints en tout ou en partie, ainsi que les résultats inatteignables.

1. *Le Conseil a décidé de présenter à la Chambre de première instance une requête visant à proroger de deux mois le délai pour le dépôt du projet de plan de mise en œuvre des réparations dans l'affaire Lubanga.*

Cette requête comprendra un aperçu des progrès accomplis à ce jour, et abordera les consultations communautaires menées en Ituri, l'exercice de cartographie des victimes réalisé par la Section de la participation des victimes et des réparations ainsi que les résultats de la réunion d'experts organisée à Belfast en mai. Il faudra également mentionner que le Fonds attend toujours des réponses aux demandes d'informations qu'il a adressées à des parties externes, dont le Gouvernement de la RDC, les Nations Unies et le Bureau du Procureur, de même que les difficultés d'ordre opérationnelles et administratives qu'il rencontre.

En raison de la transmission tardive du projet de rapport issu de l'exercice *ReVision*, que le Conseil a reçu la veille de sa 13^e réunion, celui-ci n'a pas été en mesure de mener des discussions éclairées ni de prendre des décisions concernant les conclusions et recommandations dudit rapport, ni d'aborder la question de la future structure organisationnelle du Secrétariat du Fonds et ses incidences budgétaires.

2. *Le Conseil a décidé d'inviter le Secrétariat et le Greffier à faire part de leurs commentaires concernant le projet de rapport préparé par l'équipe chargée du projet *ReVision* au sujet du Fonds, et ce, dans les meilleurs délais, afin de lui permettre d'en prendre connaissance et de rendre des décisions en temps opportun et, dans tous les cas, suffisamment tôt pour qu'il puisse soumettre un rectificatif budgétaire au Comité du budget et des finances avant sa prochaine session en septembre 2015.*
3. *Ayant pris note avec satisfaction des conclusions et recommandations du rapport d'audit du Bureau de l'audit interne au sujet du cadre de contrôle interne du Fonds (rendu en juillet 2015), le Conseil a décidé – sur proposition du Secrétariat – de transmettre ce rapport (après l'avoir expurgé) aux États parties, sous réserve de l'accord du Bureau de l'audit interne.*

4. *Le Conseil a reçu des informations actualisées concernant l'état d'avancement des programmes et a approuvé le plan de travail annuel révisé du Secrétariat du Fonds pour 2015.*
5. *Le Conseil a demandé au Directeur exécutif de répondre brièvement, en son nom, aux questions des organisations de la société civile kényane concernant le lancement d'activités au Kenya dans le cadre du mandat d'assistance du Fonds.*
6. *Le Conseil a décidé que la liste des décisions approuvées lors de sa 13^e réunion ne sera pas rendue publique tant que la Chambre de première instance n'aura pas été saisie de la requête du Fonds aux fins de prorogation de délai.*